

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne. . . 70 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS.
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie}
Place de la Bourse, 8.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
24 Octobre 1877.

LA DÉMISSION DU MARÉCHAL.

Il n'est plus aujourd'hui question qu'incidemment de la démission du ministre. Ce que désirent, ce que réclament impérieusement les Gauches, c'est la démission du Maréchal.
Et pourquoi ?
Parce que le corps électoral consulté a maintenu à la Chambre une majorité d'opposition.
Dans des circonstances identiques, disent à l'envi la France et la République française, M. Thiers descendit dignement du pouvoir. Le Maréchal doit en descendre de même.
Nous nions, entre les circonstances actuelles et celles qui ont amené la chute de M. Thiers, la moindre identité.
Pour s'en convaincre, il suffit de lire les lois constitutives des pouvoirs de M. Thiers et de M. le maréchal de Mac-Mahon.
M. Thiers était simplement délégué de l'Assemblée nationale, constituante et souveraine. Il gouvernait en vertu de la Constitution Rivet dont l'article 4 dispose :
« Le chef du pouvoir exécutif prendra le titre de Président de la République française et continuera d'exercer, « sous l'autorité de l'Assemblée nationale, » tant qu'elle n'aura pas terminé ses travaux, les fonctions qui lui ont été déléguées par décret du 17 février 1871. »
Le maréchal de Mac-Mahon tient, au contraire, son autorité de la loi Wallon, devenue la Constitution du pays, aux termes de laquelle le pouvoir parlementaire réside dans deux Chambres, et la souveraineté est partagée entre les trois pouvoirs. Citons l'article 4^{er} de la loi du 20 novembre 1873 :
« Le pouvoir exécutif est confié « pour ans » au maréchal de Mac-Mahon,

duc de Magenta, à partir de la promulgation de la présente loi ; ce pouvoir continuera à être exercé avec le titre de Président de la République et dans les conditions actuelles jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles. »
En quoi ces deux situations se ressemblent-elles ?
La Gauche a, il est vrai, la majorité dans l'une des deux Chambres.
Mais le Maréchal, appuyé par le Sénat, a la majorité dans le Gouvernement.
La Gauche a cent voix de majorité dans la Chambre des députés.
Mais le Maréchal et le Sénat ont deux voix contre une dans le Gouvernement.
La Gauche ne peut rien contre le pouvoir exécutif et le Sénat.
Le pouvoir exécutif et le Sénat peuvent tout contre la Chambre.
Comment verrait-on là motif à la démission du Maréchal ?
Il est le maître ; il a pour lui le droit et la loi.
Que peut contre cette force invincible la Chambre des députés ?
Entre les ordres du jour platoniques, les clameurs sans résultat, les orages parlementaires qui n'aboutiront qu'à montrer l'hostilité systématique de la Chambre, et la soumission qui serait pour le pouvoir exécutif le déshonneur, ou sa démission qui serait pour le Maréchal la désertion de son poste de combat, le Président de la République n'hésite pas.
Il doit lutter et vaincre, non pour lui, mais pour la France.

L'ARMÉE CONSERVATRICE.

On a beaucoup cité et commenté les fermes paroles adressées par le Maréchal, dans sa proclamation du 19 septembre, aux auxiliaires dévoués de sa politique.
« Je resterai, a dit solennellement le Maréchal, pour défendre, avec le Sénat, les in-

térêts conservateurs, et pour protéger énergiquement les fonctionnaires fidèles qui, dans un moment difficile, ne se sont pas laissés intimider par de vaines menaces. »
Quelques journaux ont cru que ces paroles visaient seulement les agents directs du pouvoir central, c'était une erreur. Elles s'adressaient également à tous les citoyens qui, dès ce moment, s'associaient aux efforts du pouvoir ; elles s'adressaient à ces maires de campagne, à ces conseillers municipaux, à ces petits propriétaires, à ces artisans, à ces cultivateurs, à tous ces ruraux honnêtes et laborieux qui s'offraient courageusement pour défendre, avec le Maréchal, la dignité, la fortune et la sécurité du pays.
Tous, fonctionnaires, bourgeois, travailleurs, constituent la grande armée conservatrice, l'armée de l'ordre et de la loi, et le Maréchal ne pourrait se détacher d'aucun de ses soldats. Tous ont été au feu. Tous ont combattu avec un égal dévouement sous le même drapeau ; tous ont droit à la même reconnaissance. Et, nous n'avons pas besoin de le dire, le Maréchal ne sera pas ingrat.
Nous pourrions même ajouter que si, parmi ces auxiliaires de sa politique, il en est qui aient droit à plus d'égards et de protection, ce sont peut-être ces bourgeois et ces ouvriers, ces citoyens courageux et paisibles, qui ne peuvent pas se déplacer comme les fonctionnaires, et qui, après avoir bravé la colère du radicalisme, restent sur place exposés à ses rancunes.
Ils demeurent là, en effet, attachés au sol, au village, au canton, en butte aux animosités des méchants, à toutes les passions subversives qu'ils ont affrontées. Déjà nous voyons les haines radicales les menacer de vengeance, en allant vociférer sous leurs fenêtres les cris de : Vive la Commune ! vive 93 ! vive la guillotine !
Et l'on croit que le Maréchal les abandonnera, les livrera, les sacrifiera ! Ce serait lui faire injure que de l'admettre un instant, surtout après l'engagement solennel que nous venons de rappeler et qui a créé le plus indestructible des liens, la plus sacrée des

solidarités entre le Maréchal et toute l'armée conservatrice.
Le Maréchal restera donc jusqu'au bout, comme il l'a déclaré, couvrant et protégeant de son pouvoir tous ses auxiliaires, depuis le préfet jusqu'au paysan, depuis le magistrat jusqu'au plus humble manoeuvre.
Fort du concours de la France conservatrice, assuré des sympathies de l'Europe entière, le Président de la République restera, comme il l'a dit, « au poste où la confiance de la nation l'a placé, » en y maintenant avec lui tous ceux qui le soutiennent et le défendent.
Aussi pouvons-nous dire avec confiance à tous ces combattants du bon combat dissimulés dans nos villes et dans nos hameaux, par les ateliers et les sillons : « Ne craignez rien ! L'épée légale d'un maréchal de France vous couvre. Le 14 octobre, vous avez remporté une première victoire ; sachez attendre, en persévérant dans la lutte et dans l'effort, et vous achèverez le triomphe définitif de la plus noble des causes ! »

Chronique générale.

Un grand nombre de préfets nommés depuis le 18 mai avaient prévu M. de Fourtou, dès le lendemain des élections, que si le ministère se retirait, les républicains avaient concerté, surtout dans les grands centres, des manifestations tapageuses pour demander la nomination d'un ministre républicain dont les noms étaient déjà indiqués.
Un vaste système d'inquisition est ouvertement inauguré aujourd'hui par les meneurs radicaux sur tout le pays, sous prétexte de faire le dossier des hommes du 16 mai. Les délations sont provoquées même à prix d'argent ; les imaginations et les rancunes sont invitées à se donner carrière.
On procède même déjà, dans différents

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

QUINE.

(Suite et fin.)

XV.

Le savant dont Goliath époussetait les collections vint à mourir.
Ses héritiers, pour obéir à son testament, firent transporter les collections au Jardin du roi, et le Mercure de France célébra leur générosité en termes dithyrambiques.
Goliath se trouvait sur le pavé, sans un sou d'économie, mais riche d'espérance. Il possédait encore le cinquième du quine, et il était assuré de se réveiller presque millionnaire un beau matin.
En attendant, il fallait pourvoir à sa nourriture et à celle du Moloch. Il trouva tout naturel d'aller frapper à la porte de Barberin.
Barberin, qui avait de belles connaissances, ne manquera pas de lui trouver une place bien meilleure que celle d'où il sortait. Au besoin, Barberin le soutiendrait de sa bourse, et payerait sa colisation jusqu'à des temps meilleurs.

Barberin le reçut assez bien, d'après ce principe de prudence qu'il ne faut jamais pousser au désespoir un homme assez fort pour vous jeter par la fenêtre.
Mais Barberin cria misère : les affaires allaient mal ; la nourriture des quatre parts du quine lui enlevait le plus clair de son revenu. Il verrait, il s'ingénierait, il finirait par trouver quelque chose pour son cher ami.
Le cher ami revint à la charge, et, lassé d'attendre, se fit avaleur de sabres pour subsister.
Il découvrit bientôt qu'il n'était pas né pour avaler des sabres, et se fit porteur de pain, puis scieur de pierre.
Ayant fait quelques économies, il acheta une brouette et un tonneau à moutarde, et mit de la moutarde dans le tonneau, et commença à parcourir les rues et les marchés en criant sa marchandise.
Comme il était honnête et prévenant, son commerce prospéra, et il découvrit avec plaisir que la nécessité l'avait mis sur la voie de sa véritable vocation.
Pendant qu'il luttait contre la misère, Barberin l'avait évincé de son cinquième du quine, comme on évincé un locataire qui ne paie pas son loyer.
Il eut le bon sens, lorsque son escarcelle commença à se garnir, d'acheter un fonds d'épicerie et de laisser Barberin tranquille possesseur du quine.

Il lui arriva même, étant marié, de parler à sa femme du fameux quine d'autrefois, comme d'un cancer dont la Providence avait eu la bonté de le délivrer.

XVI.

Bien des années se sont écoulées.
Nous voici en face d'une maison de belle apparence, vieille d'un siècle au moins, mais solide, massive, hospitalière.
Un vaste magasin, luisant de propreté, et où brûlent cinq lampes (pas une de moins), révèle aux regards des passants de véritables trésors de quincaillerie. Des commis alertes mettent les volets avec entrain.
Le maître de la maison apparaît sur le seuil : c'est un homme trapu et rebondi, qui a un double menton, et dont le sourire vous réjouit le cœur.
C'est Potiron en personne, transporté par le sort de la draperie dans la quincaillerie où il fait merveilles, et connu dans le monde des affaires et du commerce sous le nom plus sérieux de Bannier.
Voyez plutôt l'enseigne qui dit à tous les passants : *Bannier, quincaillier.*
Potiron quitte le seuil en se frottant les mains, traverse le magasin dans toute sa longueur, ouvre une porte vitrée, et promène ses regards satisfaits sur une table immense.
La table est recouverte d'une nappe blanche

comme la neige ; la nappe est émaillée d'un beau service de faïence de Rouen ; les assiettes, innombrables comme les grains de sable de la mer, sont escortées de couverts en argent ; en face de chaque assiette, il y a, ou une chaise ordinaire pour les grandes personnes, ou une chaise haute pour les enfants.
Une vieille dame, en douillette de soie puce, se chauffe au coin de l'immense cheminée.
— Eh bien, maman, dit Potiron en embrassant la vieille dame, je crois que ce sera gai.
— Je le crois aussi, dit la vieille dame en se retournant, non sans effort, pour regarder la table.
Les convives arrivent presque à la file : d'abord Goliath, suivi de sa moitié, d'un petit Goliath en bas âge, habillé en hussard, selon la mode du temps, et de deux demoiselles Goliath, dont l'aînée a sept ans et l'autre cinq.
Puis Plumet, sous-contrôleur de la gabelle ; il est plus blafard et plus maigre que jamais, mais la santé est bonne, et l'humeur est devenue fort joyeuse.
Ce changement fait honneur à la grande et grosse dame réjouie qui répond au nom de Mme Plumet.
Le petit Plumet est charmant ; on pourrait peut-être souhaiter qu'il eût la tête moins grosse et les jambes moins grêles. Mais, foin des esprits chagrins et critiques ! tel qu'il est, le bambin fait Pad-

endroits, par l'intimidation, comme si l'on était au pouvoir.

Les comités radicaux de la province ont déjà commencé dans plusieurs départements leur propagande en faveur des candidats aux conseils généraux qu'ils ont exclusivement choisis parmi les individualités politiques les plus avancées.

On a taillé dans le vif une première fois, — disait hier un haut personnage officiel; — si la plaie subsiste, on aura recours aux grands moyens. Le Maréchal y est parfaitement décidé.

Un personnage politique important du gouvernement italien est arrivé à Paris. On le dit porteur d'une mission particulière du roi auprès du Maréchal.

On dit que c'est un des ministres du roi.

Nous croyons savoir que, dans certaines régions politiques, on a dressé une liste générale de tous les fonctionnaires des administrations de l'Etat qui doivent être révoqués.

Le ministère de l'intérieur compterait à lui seul une trentaine de fonctionnaires qui seraient ainsi destitués.

Un journal annonce que les membres de l'extrême gauche de la nouvelle Chambre, présents à Paris, ont tenu une réunion préparatoire dans laquelle ils ont affirmé l'intention de s'entendre avec les autres groupes républicains pour toutes les mesures importantes à prendre.

On lit dans le Journal du Loiret :

« On rapporte que, pendant la période électorale, beaucoup de Français, que leurs affaires avaient amenés en Allemagne, y ont entendu dire par les interlocuteurs allemands : « Il faut que Gambetta soit victorieux ! »

On lit dans la correspondance du *Nouveliste de Rouen* :

« Le *Siècle* cite une correspondance adressée de Paris à l'*Indépendance belge*, prétendant que le Maréchal serait complètement découragé par le résultat des dernières élections; qu'il inclinerait à donner sa démission, et que le désarroi serait parmi les ministres, qui s'empresseraient de brûler leurs papiers compromettants.

« Quand on sait que le Maréchal, en recevant hier en audience les préfets mandés à Paris par le ministre de l'intérieur, leur a déclaré formellement en termes particulièrement énergiques, qu'il ne céderait pas devant la révolution, qu'il n'irait pas à gau-

che, et qu'il est décidé à lutter jusqu'au bout; quand on voit, d'autre part, M. de Fourtou aborder avec la même résolution, avec la même énergie que le scrutin du 4 octobre, le scrutin du 4 novembre, on ne peut qu'admirer ceux des lecteurs de l'*Indépendance* qui peuvent prendre au sérieux ses racontars politiques. »

En vertu de la décision de la commission chargée du recensement général des votes, il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, le 28 octobre, dans l'arrondissement de Mauriac (Cantal) et dans la 2^e circonscription de l'arrondissement de Saint-Malo (Illa-et-Vilaine), à l'égard desquelles les précédentes informations parvenues tendaient à faire considérer le résultat définitif dès le premier tour.

Le *Petit Moniteur*, qui défend la République, soumet à ses lecteurs la courte réflexion suivante :

« Le Maréchal ne veut pas faire une souche de rois et reconstituer une dynastie nouvelle. »

« Il exerce le pouvoir exécutif jusqu'en 1880, en vertu d'une Constitution républicaine. »

« Ce pouvoir lui donne le droit de choisir ses ministres et les représentants de son administration. »

« L'entraver directement ou indirectement dans l'exercice libre de ce droit constitutionnel, c'est attaquer et chercher à détruire le gouvernement républicain. »

« Si les impatients d'un parti voulaient bouleverser le gouvernement avant le terme fixé par la loi constitutionnelle, ils prouveraient qu'aucun gouvernement républicain n'est possible en France. »

On annonce l'arrivée à Paris de l'ambassadeur de Russie, M. le général Le Flô.

Nous lisons dans le *Soir* :

M. Odysse Barrot, rédacteur du journal *la France*, vient de s'enfuir à Londres.

On se rappelle qu'une perquisition récente chez lui avait amené la découverte d'un grand nombre de billets d'une tombola organisée en faveur des réfugiés de la Commune.

M. Odysse Barrot est prévenu du délit d'organisation de loterie non autorisée.

Dans le département de la Vendée, MM. Jenty et Beaussire viennent d'adresser, chacun, à ceux des électeurs qui leur ont donné leurs suffrages, une lettre par laquelle ces ex-députés manifestent l'espoir que l'invalidation des députés amis du Maréchal leur fournira bientôt l'occasion de rentrer en lice.

Voilà comment ces grands démocrates respectent les arrêts du suffrage universel quand ces arrêts leur sont défavorables.

(Publicateur.)

On a fait un relevé qui constate que, dans le département du Nord, qui confine à la Belgique, sur 48 sièges, les droites en ont obtenu 40; les gauches, 8.

Dans les départements de l'Aisne et de la Meuse, qui confinent au grand-duché de Luxembourg et à l'Allemagne, sur 42 sièges, les droites n'en ont obtenu que 3; les gauches, 9.

Dans les départements de Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haute-Saône et Doubs, qui confinent à l'Allemagne, sur 49 sièges, les droites en ont obtenu 3; les gauches, 15. — Il reste un ballottage.

Dans les départements du Jura, de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Savoie, des Hautes et Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes, qui confinent à la Suisse et à l'Italie, sur 34 sièges, les droites en ont obtenu 6; les gauches, 25.

Dans les départements des Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Hautes et Basses-Pyrénées, sur 28 sièges, les droites en ont obtenu 17; les gauches, 6.

En résumé, sur les frontières du Nord et du Midi où l'on a pas pu exploiter vis-à-vis des populations les craintes de la guerre et de l'invasion, les conservateurs ont eu la majorité; au contraire, sur les frontières de l'Est, limitrophes de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie, les radicaux ont eu l'avantage dans une proportion considérable. Ils sont parvenus à faire croire aux populations qu'eux seuls pouvaient leur assurer la paix, qu'elles veulent par-dessus tout.

C'est cependant le même parti qui, en 1871, poursuivait la guerre à outrance; c'est le même parti qui, en 1848, a renversé le roi Louis-Philippe en lui reprochant de vouloir la paix à tout prix. Au fond, alors comme aujourd'hui, ils montaient à l'assaut du pouvoir et n'avaient pas d'autre but que de s'en emparer. Pour cela, tous les moyens sont bons, peu leur importe les ruines qu'ils accumulent autour d'eux. (Le Français.)

M. Rochefort prêche, dans la *Lanterne*, l'invalidation en masse de tous les députés conservateurs.

« Pas de quartier ! s'écrie-t-il. Les cent quatre-vingt-dix-huit candidats du gouvernement ne sont pas plus élus que les ministres ne sont encore en place. En attendant la dissolution rêvée, il en est une que la Chambre peut obtenir dès le premier jour, c'est celle du groupe que les menaces, la pression préfectorale et les corruptions de tout genre ont fini par faire passer contre les candidats de la République. L'invalidation est une épée de Damoclès qui paralyse les mouvements des plus téméraires. Le gouvernement refuse de reconnaître les droits de l'Assemblée parce qu'elle est républicaine, après les avoir si bien proclamés quand elle a

nommé M. de Mac-Mahon à une majorité de sept malheureuses voix. Puisqu'on affirmer la majorité, que celle-ci réponde en supprimant la minorité. »

La menace est, on le voit, nettement formulée, et M. de Rochefort, qui n'a pas les mêmes raisons que M. Gambetta d'affecter quelque réserve de tenue et de langage, dévoile brutalement la tactique des radicaux et les raisons de cette tactique.

Dira-t-on que M. Rochefort, obligé, par suite de ses condamnations, de déguiser sa personnalité sous des pseudonymes variés, est un enfant perdu de la démocratie, et que son opinion n'est pas prise au sérieux même dans son propre camp? Ce serait une erreur grossière. La *Lanterne*, seul rejeton des *Droits de l'Homme* qui ont succombé sous le poids des amendes, s'est rangée, depuis quelque temps, parmi les journaux modérés. Son rédacteur exotique a suivi le mouvement, et l'on est fondé à considérer l'expression de sa pensée comme l'expression de la pensée républicaine en général, et des opportunistes en particulier.

Du reste, les nuances qui séparent naguère les opportunistes des radicaux tendent tous les jours à s'effacer. Pour tous les esprits clairvoyants, ces nuances n'étaient guère qu'une question d'influence personnelle. L'élimination de M. Naquet et de quelques autres chefs influents du parti extrême a rendu M. Gambetta seul maître de la place. Il n'a plus aucune raison de tenir caché son programme qui est toujours celui de Belleville et qui ne diffère pas de celui des radicaux.

Nous considérons donc l'article de M. Rochefort comme la déclaration de guerre du parti vainqueur aux élections, adressée au Maréchal et à ses ministres. La situation se dégage par là de toutes les réticences qui pouvaient maintenir encore quelques obscurités dans les esprits. Elle rend plus que jamais impossible une transaction quelconque que nous considérons, dès le premier jour, comme attentatoire à la dignité du chef de l'Etat.

Etranger.

Allemagne. — Le *Morning-Post* publie un télégramme de Berlin, du 19, dans lequel on lit :

« Il circule ici des bruits au sujet de nouvelles dissensions et de nouvelles difficultés au sein du cabinet prussien. On prétend que le prince de Bismark insiste sur l'adoption de sa proposition tendant à rétablir le système des impôts dans un esprit protectionniste, et que M. Camphausen, le ministre des finances, connu pour ses idées libérales, refuse d'acquiescer à ce projet.

En cet état de choses, on considère comme probable la retraite de M. Camphausen. Si cela arrivait, il serait, d'après les rumeurs en crédit, remplacé par M. Benningsen, le chef du parti national-libéral, qui est un des favoris du prince-chancelier. »

— Dimanche a eu lieu l'ouverture de la session du Parlement prussien.

Le discours du Trône, lu par M. Camphausen, dit que le résultat financier de l'exercice 1876 a été favorable au-delà de toute attente. Par contre, les contributions matriculaires pour le budget de l'empire ont été notablement accrues.

Le discours du Trône annonce la présentation des projets de loi concernant : l'émission d'un emprunt, la réforme de l'organisation municipale urbaine, les impôts communaux, les voies et chemins, l'organisation judiciaire allemande.

Le discours du Trône conclut en exprimant la reconnaissance de l'empereur pour les sentiments de loyauté et de dévouement dont il a recueilli naguère le témoignage de la part de toutes les classes de la population durant le voyage qu'il vient de faire dans plusieurs provinces.

Guerre d'Orient.

D'après des informations de source russe, parmi les sept pachas qui ont été faits prisonniers par les Russes, à la dernière bataille de Kars, se trouveraient les deux fils

miration de son père et de sa mère, que peut-on demander de plus à un personnage de cet âge?

Puis apparaît Phébus, l'ancien dragon, réconcilié avec son oncle, a hérité du digne homme, et du même coup a jeté le casque aux orties. Il vient d'épouser la fille d'un drapier, et il a pris, comme il le dit en riant, du service dans la draperie.

On place les dames, puis les messieurs, puis les enfants.

Potiron embrouille tout; mais sa femme, qui a de la tête pour deux, rétablit l'ordre en un clin d'œil, et tout le monde est où il doit être, sauf le troisième petit Bannier, qui a une tendance déplorable à disparaître sous la table.

Goliath, sans perdre un coup de dent, écoute avec extase la musique des cuillers sur les assiettes.

Après la fureur silencieuse de la première attaque, les langues se délient, on cause, on rit, on est heureux.

Oui, on est heureux, parce que de tant de personnes réunies, depuis le grand-maman jusqu'au plus humble des commis, jusqu'au plus petit des enfants, il n'y en a pas une seule qui n'aime les autres et qui ne sente qu'elle en est aimée à son tour.

Les regards ne rencontrent que des figures heureuses et souriantes.

Quand on a suffisamment parlé des nouvelles du jour, on revient aux souvenirs du passé.

C'est le moment où toutes les phrases commencent par : « Te souviens-tu ? et se terminent par de broyants éclats de rire.

— De quoi rit-on si fort? demande la grand-maman, qui a l'oreille un peu dure.

Son fils se penche vers elle avec complaisance et lui dit :

— C'est Goliath qui raconte comment il s'est dégoûté d'avaler des sabres.

La vieille dame jette un regard bienveillant vers Goliath qui est un de ses favoris, et dit en agitant la tête et en levant l'index :

— Il y a du bonheur en ce monde pour les avaleurs de sabres, et les porteurs de pain, et les scieurs de pierre, et les épiciers, et les drapiers, et les quincailliers, pourvu qu'ils aient un cœur et qu'ils soient de braves gens. L'égoïste seul et l'avare sont malheureux, quand même ils auraient des millions de millions, parce qu'ils n'aiment personne et que personne ne les aime.

— Elle lui en veut toujours, dit Potiron à demi-voix en regardant ses vieux camarades.

XVII.

Lui, c'est Barberin, bien entendu. Barberin vit seul, sauvage et isolé comme un loup. Il a repoussé avec dédain les mains qui se tendaient vers lui, et au lieu de venir prendre place au banquet des braves

gens, où il serait le bienvenu, il passe sa triste existence à poursuivre sa chimère, et ferme son cœur à toutes les joies et à tous les chagrins qui font de la vie un don si précieux.

On le rencontre parfois errant comme une âme en peine, vieilli avant l'âge, maigre, hâve, les yeux étincelants du feu de la fièvre. Les enfants ont peur de lui, comme s'ils devinaient qu'une malédiction pèse sur sa tête.

La naissance et la mort, les grandes joies et les chagrins, le laissent aussi indifférent et aussi froid qu'une statue de marbre; il ne connaît plus rien au changement des saisons; les seuls événements humains qui puissent l'émuouvoir, ce sont les tirages périodiques de la loterie royale.

Si la fortune lui venait aujourd'hui, il serait hors d'état d'en jouir; mais du moins il aurait la triste joie d'écraser de son triomphe ceux qui ont trouvé le bonheur en suivant la voie tracée par la Providence.

Quand la loterie fut supprimée, en 1793, il disparut subitement, et nul depuis n'a su ce qu'il était devenu.

D'une existence qui aurait pu être heureuse, utile et féconde, il ne reste qu'un morceau de carton, destiné à figurer comme curiosité historique dans la collection d'un amateur.

(Magasin pittoresque.)

de Schamyl, Mehemed-Ghazi-Pacha et Scherhy-Bey, lesquels, on s'en souvient, ont été les principaux auteurs de l'insurrection caucasienne.

Londres, 21 octobre. Une dépêche de Bucharest, publiée ici, déclare que le *Romanul* annonce que les Roumains ont attaqué trois fois la seconde redoute de Grivitza, mais qu'ils ont été repoussés.

De Saint-Petersbourg on rapporte que toute l'artillerie russe à pied et à cheval a reçu ordre d'être placée sur le pied de guerre.

Bucharest, 20 octobre. Les Turcs ont entièrement évacué la seconde redoute de Grivitza. Ordre a été donné à la seconde division de la garde russe d'avoir à rester en Roumanie, pour protéger les rives du Danube contre une invasion des Turcs de Silistrie.

On lit dans la *Gazette de Voss*, du 24 octobre :

« La défaite de Moukhtar-Pacha peut avoir pour la Turquie, au point de vue politique, non moins qu'au point de vue militaire, des conséquences fort graves. Moukhtar-Pacha n'ayant pas réussi à refouler les armées russes avant la fin de cette campagne, l'Arménie demeure le gage de l'indemnité de guerre russe.

Il est probable, en effet, que la Russie voudra se dédommager par un accroissement de territoire en Asie de la modération de ses prétentions en Europe. Les puissances européennes ont peu d'intérêt sur la côte méridionale de la mer Noire, et la politique russe saura tirer parti de cette circonstance si la fortune des armes lui demeure fidèle. C'est pourquoi le gouvernement ottoman aurait dû fournir à Moukhtar-Pacha les éléments nécessaires pour lui permettre de remporter de nouvelles victoires.

« Ce que les Russes conquerront en Asie, ils le garderont, tandis que leurs conquêtes européennes auraient été subordonnées à l'assentiment des puissances intéressées. A ce point de vue, une défaite en Asie est plus grave pour la Turquie que ne l'eût été une défaite en Europe. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

UNION CHORALE A ANGERS.

Une nouvelle Société chorale, fondée le 5 octobre dernier, sous le nom d'*Union chorale*, vient de se constituer définitivement à Angers.

Elle a son siège au Cercle du Boulevard, dont les salons ont été mis à la disposition de la Société par la commission du Cercle. La Société a pour but l'étude et le développement de la musique vocale, par l'exécution de chœurs avec ou sans accompagnement d'orchestre. Elle se propose, en outre, de donner chaque hiver plusieurs concerts avec les concours d'artistes des premiers théâtres de Paris. Elle admettra avec empressement, sous le titre de membres honoraires, toutes les personnes qui voudront bien faire partie de la Société et lui donner leur concours.

La Société compte dès à présent 80 membres qui ont adhéré aux statuts.

Les membres de la commission sont : M. Raynal, Oriolle, Denais, Buteaux, Morin fils, Haran, de la Bévière, Simon, Maugeon, J. Bordier, Germain.

L'*Avenir militaire* annonce que, par décision du 13 octobre, le ministre de la guerre a prescrit que, dans chaque régiment d'infanterie, des congés de trois mois au maximum pourraient être accordés spécialement aux vingt meilleurs tireurs, sous-officiers, caporaux ou soldats indistinctement, pourvu que d'ailleurs la conduite et la manière de servir habituelle de ces militaires fussent satisfaisantes.

Les chefs de corps sont appelés à donner des notes à cet égard.

Doué. — L'aventure suivante est arrivée le 16 du courant à M^{me} Grignon Georges, propriétaire à Doué.

Vers 4 heures du soir, le sieur C... vint lui payer les 600 fr. qu'il lui devait. Il remit un billet de 500 fr. et un de 100 à M^{me} Grignon, qui lui délivra une quittance dûment en forme.

Mais pendant que M^{me} Grignon était occupée à inscrire cette somme sur ses livres, C..., avec une habileté rare, substitua un billet de 100 fr. à celui de 500, et se dirigea promptement vers la porte. M^{me} Grignon s'aperçut à temps de la fraude et courut après son singulier débiteur qu'elle rejoignit dans le corridor et qu'elle retint par sa blouse en le sommant de lui rendre son billet de 500 fr. ou sa quittance.

C... protesta de son innocence, s'efforça également d'accuser M^{me} Grignon en lui soutenant qu'il venait de lui remettre six billets de 100 fr.

Les domestiques de M^{me} Grignon, accourus au bruit, réussirent à fermer la porte à clé et par conséquent à retenir le voleur, pendant que M. Grignon se mettait en quête de deux gendarmes.

Ceux-ci ne tardèrent pas à arriver et fouillèrent le sieur C..., dans les poches duquel ils trouvèrent un porte-monnaie contenant ladite quittance et le billet de 500 fr., très-chiffonné assurément, celui que réclamait M^{me} Grignon.

Pressé de questions, convaincu enfin de la déplorable situation dans laquelle il se trouvait, C... finit par faire l'aveu de sa faute.

Il restitua le billet de 500 fr. à M^{me} Grignon, qui lui remit un billet de 100 fr.

M. Grignon a immédiatement retiré sa plainte, attendu qu'il sait que la famille du sieur C... a été toujours très-honnête jusqu'à ce jour.

C... a une petite aisance, n'a jamais subi de condamnation et jouissait d'une bonne réputation. (Patriote.)

Voici, d'après M. Neyret, gendre et continuateur de Mathieu (de la Drôme), quel sera le temps probable pendant le mois de novembre :

Froid assez vif dans la région nord de la France du 1^{er} au 5. Glace. Temps sec dans la zone méridionale. Vent. — Pluies à la nouvelle lune, qui commencera le 5 et finira le 12, plus particulièrement dans la région du sud-ouest de la France. Neige en France, de l'est à l'ouest, notamment. Vent impétueux vers le 7 et le 14 sur toutes les côtes du continent européen. — Vent et pluies torrentielles au premier quartier de la lune, qui commencera le 12 et finira le 20. Pluies générales en Europe. Période d'une gravité exceptionnelle pour la marine. — Crue de la plupart des fleuves et des cours d'eau. — Vent violent sur les monts alpestres, pyrénéens. Vent fort dans les montagnes du Charolais, de la Côte-d'Or et des Vosges. — Neige dans les contrées montagneuses et dans toutes les contrées du nord de l'Eu-

rope. — Froid âpre. — Autre période grave à la pleine lune, qui commencera le 20, et finira le 27. Pluies intermittentes, également fortes. Accalmies de courte durée. Vent violent vers le milieu de cette période.

NOTRE-DAME DES ARDILLIERS.

Dimanche prochain, à 4 heures du soir, le R. P. Fort, missionnaire à la Dominique, commencera à N.-D. des Ardilliers les exercices d'une retraite qui durera trois jours, lundi, mardi et mercredi.

Voici les heures des exercices :

A 8 heures 1/2, la sainte messe, suivie d'une instruction ;

A 11 heures 1/2, conférence ;

A 4 heures, instruction, suivie de la bénédiction du T.-S. Sacrement.

Les personnes de la ville seront admises à faire leur retraite.

Faits divers.

Un affreux accident a eu lieu lundi, à cinq heures du soir, sur le boulevard, à l'angle du faubourg Montmartre.

Deux dames, les deux sœurs, paraît-il, voulant traverser le boulevard, furent prises au milieu des voitures. Elles se mirent à courir du côté de la Madeleine, en cherchant à éviter un omnibus qui venait du côté de la Bastille.

Malheureusement, les chevaux étaient lancés et, malgré tous ses efforts, le cocher n'a pu les arrêter à temps. L'omnibus atteignit une des deux dames qui tomba sous les roues et fut écrasée, l'autre, à cette vue, tomba évanouie.

On les transporta immédiatement dans une pharmacie du faubourg Montmartre où, malgré tous les soins pressés qui lui furent prodigués, la malheureuse victime ne tarda pas à expirer. Elle s'appelait M^{me} Rousseau, elle était modeste à Saint-Fargeau, et était venue à Paris pour faire des achats.

Son corps a été transporté chez son frère, qui habite rue Milton.

Inutile de dire que cet événement avait occasionné un rassemblement considérable aux abords de la pharmacie.

Un brillant météore a été aperçu il y a quelques jours, vers six heures et demie du soir, c'était un bolide qui se dirigeait du Nord-Est à l'Est, en laissant après lui une longue traînée lumineuse.

Ce phénomène a été visible pendant quelques secondes, puis a disparu sans laisser de trace sur la voûte céleste. On sait que, pendant la première quinzaine du mois prochain, aura lieu une recrudescence très-sensible dans le nombre horaire des étoiles filantes ; il se pourrait même que les personnes qui consacreront quelques-unes de leurs soirées à l'observation du ciel, pendant cette période, en fussent récompensées par le spectacle d'un véritable feu d'artifice de météores, c'est-à-dire de l'un des phénomènes les plus grandioses qu'il soit donné de contempler.

A PROPOS DE CORVÈES.

La France nouvelle extrait de la *Gazette des Campagnes* la curieuse histoire suivante :

« Obliger un curé à casser des pierres sur un chemin est pour un maire radical rural

une bonne fortune dont il ne faut point rater l'occasion.

» Un de ces maires, des environs de Solesmes (Nord), s'est payé cette fantaisie le mois dernier contre le curé et l'instituteur.

» Nos deux prestataires se sont exécutés. Le curé dit sa messe à cinq heures, l'instituteur demande un congé pour cause de prestations, et à huit heures nos deux prestataires se présentent, leur déjeuner sous le bras, sur la voie communale et se mettent à piocher consciencieusement le fossé et à combler les ornières. — Les gamins arrivaient pour contempler leurs maîtres spirituel et intellectuel ; les parents vinrent aussi jouir de ce spectacle gratuit dû à la munificence du citoyen maire. Le soir, les deux prestataires reçurent les félicitations de l'agent-voyer, qui constata qu'ils avaient travaillé toute leur journée, sans même se détourner pour causer avec les nombreux visiteurs.

» Le lendemain, 2^e journée, des voisins indignés vinrent proposer au curé et à l'instituteur de les remplacer. On refusa en les remerciant. Les deux prestataires tenaient à honneur de donner une leçon d'obéissance aux administrés avec une leçon de convenance aux administrateurs.

» Le citoyen maire n'a pas mis les rieurs de son côté. — Rappelons à ce maire et à ses émules en radicalisme et en ignorance le texte de l'article 3 de la loi de 1836 sur les chemins vicinaux :

« Tout habitant, chef de famille ou d'établissement, porté au rôle des contributions directes, peut être appelé à fournir chaque année une prestation de trois jours pour sa personne et pour chaque individu valide âgé de dix-huit ans au moins et de soixante ans au plus, membre ou serviteur de la famille, et résidant dans la commune. »

» La loi dit : chef de famille ou d'établissement. Ensuite elle dit *peut* et non *pas doit* ; ce qui signifie que le conseil municipal peut exempter de la prestation les personnes dont la fonction ou le ministère est incompatible avec ce genre de travail. C'est pourquoi le curé et l'instituteur ont toujours été exemptés par une raison de convenance et de respect qui est évidente pour tous, et qui n'est méconnue que par les passions de parti. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 23 octobre 1877.

Les affaires ont été actives aujourd'hui et les cours débattus. C'est qu'on sait qu'il faut se hâter de déterminer les prix de la liquidation et les combattants y mettent tous leurs efforts. Les acheteurs sont toujours bien secondés par les recettes générales, qui achètent 17,000 fr. de 3 0/0 et 44,000 fr. de 5 0/0, par les escomptes qui enlèvent aujourd'hui encore 1,000 fr. de 3 0/0 et 32,000 fr. de 5 0/0. Toutefois, les vendeurs ne se rendent pas sans combat, et le début de la Bourse n'a pas été bon : on cotait le 3 0/0 70.05 et 69.95, le 5 0/0 106.50 et 106.35. On s'est ensuite relevé, et en clôture on cote le 3 0/0 70.15 et le 5 0/0 106.42 après 106.50. Nos valeurs n'ont pas donné lieu à des négociations très-suivies, on a traité la Banque de Paris et des Pays-Bas à 1,005, le Foncier à 658.75, le Mobilier à 151.25, le Mobilier espagnol à 515. Le Lyon est très-ferme à 1,050, et ne paraît pas s'apercevoir de la ridicule concurrence que prétend lui faire la ligne en création d'Arles à Saint-Louis du Rhône, que ses fondateurs prétendent devoir être la tête de ligne du réseau de Paris-Marseille. On ne coupe pas ainsi la tête du Lyon. Les fonds étrangers sont tous un peu plus fermes qu'hier : les syndicats se lassent de porter des centaines de millions à bras tendus depuis un an, et le public ne s'empresse pas de les soulager. (Correspondance universelle.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.
ADJUDICATION
VOLONTAIRE.
En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, le dimanche 28 octobre 1877, à midi,
D'UNE MAISON
Située à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 34, à l'angle de cette rue et de la rue Brault.
Comprenant : cuisine avec pompe à manger, salon, cellier au rez-de-chaussée ; trois chambres au premier étage ; une chambre et un cabinet au deuxième étage ; greniers à côté ; latrines.
Cette maison dépend de la succession de M^e Dutour-Chaumin, de Saumur. (532)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.
BELLE
VENTE MOBILIERE
POUR CAUSE DE DÉPART.
Le dimanche 28 octobre 1877, à midi, et jours suivants, aux Longs-Champs, près le bourg de Neuillé, M^e Clouard procédera à la vente d'un très-beau et très-nombreux mobilier.
On vendra : Douze couettes, sept bois de lit, couvertures, rideaux, cinq commodes, armoires, buffets, tables, chaises, meuble de salle à manger, meuble de salon, piano droit, bel omnibus presque neuf à un cheval, dogcart à quatre roues, une charrette, un tombereau, un cheval, plusieurs

harnais, quantité d'instruments aratoires, plusieurs fournitures de bois blanc en planches, bois de chauffage, madriers ; ferrailles, cuivre, jeu de tonneau et autres bons objets.
On paiera comptant, plus dix pour cent. (548)
Etudes de M^e LAUMONIER et CLOUARD, notaires à Saumur.
ADJUDICATION
En l'étude de M^e LAUMONIER, le 18 novembre 1877, à midi.
D'UNE MAISON
A Saumur, rue de Bordeaux, n^o 29.
Comprenant : au rez-de-chaussée, vestibule, salon et cuisine ; cave dessous ; au premier étage et au deuxième étage, deux pièces ; grenier par dessus ;

Parterre, cour, pompe et jardin avec bassin.
Entrée en jouissance immédiate.
Mise à prix : 12,000 francs.
S'adresser, pour tous renseignements, aux notaires. (557)

A VENDRE
CHIENNE DE CHASSE
De deux à trois ans.
S'adresser au bureau du journal.

CAISSE SAUMUROISE
L. LE BRAS, BANQUIER
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.
Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

A LA VILLE DE PARIS

PLACE SAINT-PIERRE

Magasins de Nouveautés et de Confections, les plus vastes de

SAUMUR

NOUVEAUTÉS POUR ROBES : Tous les tissus connus, très-grand choix, depuis. **40 c.**

Lainages unis, Popelines, Diagonales, Armures, Veloutines, Épinglés, etc.

CONFECTIONS POUR DAMES, WATERPROOFS.

CHALES TAPIS longs et carrés.

CHALES TARTAN, CHALES CACHEMIRE ET MÉRINOS
NOIR.

FOURRURES, manchons astrakan, lièvre noir, lièvre blanc, marmotte naturelle, skung naturel, vizon d'Amérique, petit-gris, martre de France, etc.

SOIERIES noires et couleurs bien au-dessous du cours.

Très-grand assortiment de PEIGNOIRS EN MOLLETON RAYÉ.

Madapolams, Crétonnes, Toiles de coton.

Mousselines brodées et brochées pour rideaux.

Toiles de fil en tous genres, blanches, crémees et jaunes.

Linge de table damassé et uni.

Très-grand assortiment de Crétonnes imprimées pour rideaux.

Coutils pour lits, Toiles à matelas damassées et à carreaux.

Couvertures en laine et en coton pour lits.

Couvertures de chevaux, Couvertures de voyage, Couvre-pieds

DRAPERIES NOIRES ET FANTAISIES, unies et façonnées, pour pantalons, pardessus et costumes complets.

MERCERIE ET BONNETERIE

Très-grand choix de Passementeries et Galons nouveaux pour garnitures de robes et vêtements de dames.

Gilets de laine et de coton, Caleçons en tous genres, Gilets de flanelle de santé, Cache-nez.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Depuis l'agrandissement de la galerie spécialement destinée à la vente de cet article, nous avons considérablement augmenté nos assortiments, ce qui nous permet de pouvoir offrir en *Vêtements confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants*, tout ce que la mode, l'élégance et le bon goût ont créé de mieux.

JACQUETTES noires et fantaisies, REDINGOTES, HABITS
noirs.

VESTONS RATINÉ BLEU, qualité extraordinaire, **16 fr.**
vendue jusqu'à ce jour 22 fr.

PANTALONS cuir laine et Elbeuf nouveauté.

PANTALONS satin noir.

GILETS noirs et fantaisies.

GILETS piqué blanc.

Pardessus demi-saison, Pardessus hiver, Cabans, Robes de Chambre.

Vêtements de travail en tous genres, Vareuses, Vestes toile, Salopettes ballon, Blouses.

Chemises blanches et couleurs, Faux-Cols, Manchettes, Chemises de flanelle.

UNIFORMES DE COLLÈGES ET PENSIONS

PARAPLUIES

Ce rayon, malgré sa création récente, a pris dans notre maison une extension considérable, aussi nous n'avons rien négligé pour que notre assortiment soit des plus complets et les prix exceptionnels de bon marché.

CHAPELLERIE

La quantité vraiment fabuleuse que nous vendons en chapeaux et en casquettes, nous prouve que nous n'exagérons rien en affirmant qu'à qualité égale nos prix sont bien au-dessous de ceux des maisons spéciales.

Saumur, imprimerie P. GODET.